

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF :

- En 2016, les catastrophes naturelles ont généré plus de 175 Md\$ (environ 167 Md€) de dommages matériels dans le monde, selon le bilan dressé par un réassureur très représentatif du marché, soit [le coût le plus élevé depuis 2012](#).
- Inflation et taux bas : [La rémunération réelle](#) de certains produits d'épargne pourrait passer en territoire négatif. La situation alarme déjà en Allemagne.
- [La Commission européenne](#) a annoncé vendredi la conclusion d'un accord avec le Federal Insurance Office (FIO) sur la supervision des groupes d'assurance et de réassurance européens et américains présents de part et d'autre de l'Atlantique.
- [La Banque centrale européenne](#) (BCE) a laissé inchangés jeudi ses taux directeurs, à leur plus bas niveau historique depuis mars 2016, ainsi que son vaste programme de rachats de dettes.

RAPPORT EIOPA 2016 : MESURES LTG ET EQUITY RISK

En décembre 2016, l'EIOPA a publié son premier rapport sur les mesures « Long-Term Guarantees (LTG) » et les mesures « equity risk ». Selon la directive « Solvency II », l'EIOPA est en effet tenu de rapporter annuellement sur ces mesures jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Ce rapport est à destination du Parlement, du Conseil et de la Commission.

Pour rappel, les mesures de LTG sont :

- l'extrapolation des taux d'intérêt sans risque ;
- le « matching adjustment » ;
- le « volatility adjustment » ;
- l'allongement de la période de recouvrement en cas de non-conformité avec les exigences SCR ;
- la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque ;
- la mesure transitoire sur les provisions techniques.

Les mesures « equity risk » sont :

- l'application d'un mécanisme d'ajustement symétrique dans le calcul du « SCR Equity » ; et
- l'application du sous-module DBER : « Duration-Based Equity Risk ».

L'utilisation du « matching adjustment », du « volatility adjustment », des deux mesures transitoires et du sous-module DBER ne sont pas obligatoires. Toutefois, 901 entreprises d'assurances ou de réassurance de l'Espace Economique Européen (EEE) – 69% des provisions techniques – utilisaient au moins une de ces mesures au 1^{er} janvier 2016. Parmi ces entreprises, 852, soit 61% des provisions techniques de l'EEE, utilisent le « volatility adjustment ».

En 2016, première année d'application de Solvency II, le rapport a été plutôt limité. La revue a consisté à collecter des données sur l'application des mesures dans le cadre des stress tests 2016. Sur la base de l'échantillon ayant participé à ces tests, la non-application de ces mesures conduiraient à une

réduction moyenne du ratio de solvabilité de 73% (193% contre 120% sans l'application).

Le rapport stipule qu'il est difficile à l'heure actuelle de tirer des conclusions sur l'application de ces différentes mesures :

- en termes d'impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur la protection des consommateurs ;
- en termes d'impacts sur la politique d'investissement des compagnies. Soit parce qu'il n'y a pas encore d'effet tangible, soit parce qu'il est difficile de les différencier des conditions de marché actuelles d'une part, et de l'entrée en vigueur de « Solvency II » d'autre part.

Malgré l'environnement de taux bas et l'introduction des règles « Solvabilité II » l'offre de produits long-terme sur le marché européen reste stable en moyenne. Il est en tous cas certain que ces produits sont aujourd'hui (très) difficiles à gérer dans ce contexte. Pour pouvoir maintenir leur offre à l'avenir, les compagnies qui souhaitent rester active dans ce segment vont devoir être innovantes et proposer des alternatives leur permettant de conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Forsides vous accompagne dans la gestion de cet environnement de taux bas :

- ✓ **Approche par les risques** : diagnostic de l'exposition du portefeuille, scénarios économiques alternatifs, vision prospective de la solvabilité et rentabilité.
- ✓ **Définition de mesures correctrices** : Identification des opportunités d'aménagement des engagements de la compagnie, sensibilité à l'allocation d'actifs et tests ALM, politique commerciale, etc.
- ✓ **Nouveaux produits** : assistance au lancement, politique de conformité adaptée à la transition vers des produits innovants, etc.

EVENEMENTS A VENIR

- **Mardi 7 Février 2017** : Conférence ILAC : [« Solvabilité des plans de pension »](#)

RÉFÉRENCES

- [Rapport EIOPA LTG et Equity Risk](#)

FORSIDES RECRUTE !

CONTACTS

T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN
T. +33 6 83 30 64 88 – Valéry JOST
T. +32 485 40 70 54 – Xavier COLLARD
T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

Pour recevoir les prochains Actu'Air Forsides:
communication@forsides.lu